

Stentys

Assemblée générale du 27 mai 2014
Vingtième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation
d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

AUDIT & DIAGNOSTIC

14, rue Clapeyron
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Stentys

Assemblée générale du 27 mai 2014
Vingtième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêts économiques qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-II du Code de commerce ainsi que les mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 dudit code dans la limite de 10 % du capital de la société et dans la limite d'un nombre maximal de 500.000 actions de € 0,03 de valeur nominale, commun aux dix-neuvième et vingtième résolutions de la présente assemblée, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris et Paris-La Défense, le 6 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT & DIAGNOSTIC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Maurin', with a long horizontal stroke underneath.

Olivier Maurin

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Cassoux', with a long horizontal stroke underneath.

Patrick Cassoux